# Quand la

***Si les images de la famine en Afrique font le tour de la planète, on sait peu que ce fléau est en partie lié à l'essor des investissements fonciers sur le continent. Ainsi, l'Ethiopie cède des milliers d'hectares à des entreprises étrangères qui substituent à l'agriculture vivrière des plantations destinées à l'exportation. Et la Banque mondiale encourage ce mouvement, comme le montre le cas du Mali.***

PAR BENOÎT LALLAU *

TROIS ANS après la crise alimentaire de 2008, la question de la faim resurgit dans la Corne de l'Afrique. Parmi les causes de ce fléau se trouvent les investissements fonciers à grande échelle visant à établir des cultures vivrières et énergétiques là où la terre arable demeure disponible. Leur ampleur est inédite. Quarante-cinq millions d'hectares de terres, soit environ dix fois plus que la moyenne des années précédentes, auraient changé de mains en 2009 (1). Certes, il est malaisé de distinguer les projets envisagés de ceux décidés ou plus ou moins engagés, tant les entreprises et les Etats rechignent à livrer leurs chiffres. Même la Banque mondiale affirme avoir eu les plus grandes difficultés à obtenir des informations fiables, au point qu'elle s'est appuyée sur les données – très alarmantes – diffusées par l'organisation non gouvernementale (ONG) Grain (2) pour rédiger son rapport sur la question, paru en septembre 2010 (3).

A priori, ces achats de terres cadrent bien avec le discours de la Banque mondiale après la crise de 2008 (4). Elle estime que tout apport de capitaux extérieurs dans un pays souffrant d'un déficit d'épargne favorise son développement ; donc les investissements privés dans l'agriculture contribuent au développement national et à la lutte contre la pauvreté, exigence morale du XXIe siècle. On note d'ailleurs que la Société financière internationale (SFI), filiale de la Banque mondiale, joue un rôle majeur dans la promotion de tels investissements.

## De la rhétorique du développement

MAIS ces dynamiques embarrassent aussi l'institution, et son récent rapport en dresse un bilan édifiant, confirmant les nombreuses dénonciations des ONG. Ces critiques portent d'abord sur l'argument d'une exploitation plus rationnelle, et donc plus productive, de terres jusqu'alors sous-exploitées ; à cette fin, un ensemble de techniques modernes devrait être mis en œuvre, qui combine recours aux engrais chimiques, motorisation, aménagements d'irrigation, cultures pures et variétés à haut rendement obtenues par hybridation ou, mieux, par modification génétique. Mais l'application indifférenciée de ces techniques fragilise les agroécosystèmes, qui ne doivent souvent leur fertilité qu'aux pratiques agricoles et pastorales de préservation.

C'est ensuite sur le plan social que se concentre le feu des ONG, justifiant le terme d'accaparement. Trois cas types de spoliation se dégagent : soit les investisseurs soutenus par les pouvoirs publics déclarent les terres sous-exploitées par les populations, voire perdues pour l'agriculture (*cf.* le mythe d'un jatropha faisant reverdir le désert) ; soit ils profitent du flou des règles foncières en immatriculant des parcelles qui faisaient auparavant l'objet de « simples » droits coutumiers, avec la complicité des autorités locales ; soit on mobilise l'ancienne rhétorique des nécessités du développement et sa violence légitime. Il s'agit alors de passer d'une agriculture familiale « archaïque » à une agriculture modernisée, malgré quelques coûts sociaux à court terme. Pour les populations concernées, cela signifie pertes de moyens d'existence du

* Maître de conférences en économie à l'université Lille-I.